Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260126-S01-BC-45-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/02/2026
04/02/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 45/2026
SÉANCE N°1 DU 26 JANVIER 2026

Fonds d'aide et appels à projets pour la mise en œuvre des initiatives en faveur d'une alimentation durable à destination des mangeurs du territoire (fonds MIAM)

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 20 janvier 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeais (à partir de 17 h 22), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso (à partir de 17 h 14), membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jérôme Allaire, Gwénaël Poisson, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Était représenté
Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 janvier 2026.

N° 045/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

FONDS D'AIDE ET APPELS À PROJETS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION DURABLE À DESTINATION DES MANGEURS DU TERRITOIRE

Rapporteur : Louis Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que Laval Agglomération souhaite soutenir financièrement les initiatives qui concourent à favoriser l'accès à une alimentation de qualité et locale,

Considérant les objectifs de la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial de Laval Agglomération,

Considérant le projet de règlement du fonds d'aide pour la Mise en œuvre des Initiatives en faveur d'une Alimentation durable à destination des Mangeurs du territoire,

Que ce fonds d'aide financera un appel à projets,

Après avis favorable de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le règlement du fonds d'aide pour la Mise en œuvre des Initiatives en faveur d'une Alimentation durable à destination des Mangeurs du territoire (fonds d'aide MIAM) est approuvé.

Article 2
La publication de l'appel à projets pour l'utilisation du fonds d'aide pour la Mise en œuvre des Initiatives en faveur d'une Alimentation durable à destination des Mangeurs du territoire est approuvée.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer les conventions ainsi que tout document afférent en lien avec les projets éligibles au présent fonds.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault